

Histoire d'une catastrophe annoncée

Depuis plus de 30 ans, une certaine forme de récurrence affecte les services d'orientation et les CIO en particulier : tantôt il s'est agi de les décentraliser, tantôt on a décidé d'en réduire fortement le nombre ou même de les supprimer. Ce retour épisodique et régulier du danger a finalement été intégré dans notre vécu, nous a convaincus que notre ministère n'avait aucune forme de considération à notre égard et a alimenté notre frustration. Mais il a aussi aiguisé notre perception des indices de risque et maintenu notre vigilance à un niveau élevé.

Notre corps a la réputation d'être très réactif et mobilisable, par le biais des organisations syndicales mais pas seulement, loin s'en faut ! Les personnels non syndiqués, très nombreux, sont tout autant capables de se mobiliser. C'est sans doute parce que nous sommes peu nombreux et bien informés grâce au travail des syndicats et des associations qui sont régulièrement en contact avec les ministères.

L'ANDCIO fait partie de ces dernières et peut s'enorgueillir d'avoir contribué à infléchir le cours de l'histoire microcosmique des CIO.

Notre association trentenaire a vécu toutes les velléités évoquées ci-dessus, a fourni des analyses fouillées des problématiques et a présenté des propositions sur maints sujets touchant à l'orientation, l'éducation, l'organisation des services, les statuts des personnels et des DCIO en particulier. Nos interlocuteurs au MEN ont toujours montré beaucoup d'intérêt à nous recevoir et à échanger avec nous.

Les 8 derniers mois ont été particulièrement éprouvants pour les professionnels de l'orientation tant les rebondissements se sont succédés au fil des débats parlementaires autour de la loi LCAP.

1- **Le 16 janvier 2018 un article dans « le Café pédagogique » et les 18 propositions formulées par Régions de France**, notamment la proposition 1 où « les Régions proposent de structurer toute la chaîne de l'orientation tout au long de la vie, en intégrant l'orientation scolaire », ont amené l'ANDCIO à lancer des demandes d'audiences à la fois au MEN et aux régions (MM. Morin et Bonneau).



2- **Une première rencontre a eu lieu au cabinet du ministre le 3 mars 2018 avec Isabelle Bourhis et Florence Dubo de la DGRH** (cf compte-rendu [ANDCIO courrier flash 13 mars 2018.pdf](#)) mais l'état d'avancement de la réflexion sur la question n'a pas permis à la conseillère sociale de nous donner des éléments de réponse. Le climat est à l'écoute et on évoque des questions de statut pour les CIO et les DCIO, du travail des CIO en partenariat avec les régions et d'autres questions sur l'avenir des services dans un esprit constructif.



3- Un mois plus tard, le **6 avril 2018, une nouvelle rencontre avec Mme Bourhis** se déroule dans un climat totalement différent, dominé par un esprit de destruction : Mme Bourhis nous assène un discours sur la situation actuelle et à venir concernant les services d'orientation. **Un constat** : il y a des difficultés sur l'orientation dans notre système éducatif. Cela ne fonctionne pas bien parce que l'information n'arrive pas aux élèves et aux familles, sans mise en cause des personnels quels qu'ils soient. En effet, le SPRO s'est arrêté aux portes des EPLE.

L'information sur l'orientation est désormais une compétence totalement dévolue aux régions. L'accompagnement reste aux Psy-EN.

Au niveau des CIO et des Psy-EN, on redéfinira une carte cible, puis les Psy-EN seront recentrés sur les EPLE. **Au sein des CIO, les Psy-EN n'interviendront plus.**

Les CIO ne resteront plus dans leur fonctionnement d'aujourd'hui. Il va y avoir une **expérimentation avec les régions concernant le rôle d'appui des CIO au travail des régions.** Une mission va être confiée à Pascal CHARVET pour réécrire la convention-cadre ente l'Etat et les régions car il faut retravailler les conventions actuelles pour les rendre déclinables entre le MEN et les présidents de région. Certains présidents de région sont demandeurs d'un transfert de toutes les compétences et des personnels.

Certaines régions sont prêtes pour proposer une **expérimentation avec les DCIO** car aujourd'hui, on a surtout besoin que les DCIO travaillent sur l'ingénierie de l'orientation aussi bien auprès des régions qu'auprès des recteurs et CSAIO et peut-être aussi des DASEN. **Ils garderont des liens avec les Psy-EN mais sous une autre forme.**

La loi entrera en vigueur en janvier 2019 après le travail parlementaire. Mais entre-temps, il y aura un temps de réflexion sur **la nouvelle architecture qui prendra au moins un an.** Le schéma sera plutôt celui des assistantes sociales que celui des infirmières.

Pour les Psy-EN, ils travaillent déjà en grande partie en établissements et on a besoin d'y améliorer considérablement l'accompagnement des élèves, y compris sur le plan psychologique. **C'est une évolution induite par le nouveau statut** et la perception de ces professionnels à travers le prisme de leur nouvelle dénomination.

4- Suite à cette audience plus que déprimante, l'ANDCIO a lancé des **alertes vers tous les parlementaires** dont un certain nombre nous ont répondu et/ou ont adressé des questions écrites au gouvernement.



Un sénateur nous a rencontrés à sa demande le 15 mai 2018 et a souligné le discours paradoxal du gouvernement qui insiste sur l'importance de l'orientation dans les débats relatifs à la loi ORE et la volonté aujourd'hui affichée de se dessaisir des services voire des personnels qui œuvrent spécifiquement dans le champ de l'orientation. Il ajoute que les réformes successives ont été prises sans concertation voire même à contre-courant des avis et préconisations du CSE, CESE ou tout autre rapport. Il nous soumet une hypothèse intéressante : le gouvernement a fait le

constat que depuis des années, la nation a mis des moyens importants pour réduire les inégalités pour de faibles résultats... Alors, pourquoi ne pas mettre les moyens pour l'élite (ou les « 1^{ers} de cordée ») avec lesquels le retour sur investissement est assuré ?

Les associations de parents d'élèves, de lycéens et d'étudiants, l'association des Régions de France, l'association des départements de France, les trois associations de maires ainsi que les think tanks de toutes tendances ont également été alertés.

Enfin, la conférence des recteurs, celle des IA-DASEN et les associations des CSAIO et IEN-IO ont reçu un plaidoyer en faveur des CIO.

5- **Audience à Matignon le 15 juin 2018 avec Madame Reynier**, conseillère cheffe du 1^{er}



ministre pour l'éducation, la culture, la jeunesse et les sports. Les demandes émanant des régions ont obligé le MEN à remettre en question certaines choses, à reformuler ce qu'est la voie professionnelle (redynamisée par le rapport Marcon-Calvez) et à repositionner les services d'orientation.

Ayant dû renoncer à l'apprentissage, les régions ont fait pression pour avoir une action sur les jeunes. Mais le MEN a affirmé que l'orientation ne se réduit pas à la connaissance des métiers.

Pour les DRONISEP, le dialogue avec les régions s'est très bien passé, même s'il n'y a pas de modèle unique pour toutes les régions.

En parallèle, Jean-Michel Blanquer mène une réflexion sur le redimensionnement administratif de l'EN imposé par la réorganisation en 13 régions académiques (cf. rapport n°2018-029 sur « La réorganisation territoriale des services déconcentrés des ministères de l'EN et de l'ESRI »). L'idée, c'est que l'EPL intègre une dimension administrative afin de définir un nouveau périmètre en termes de ressources humaines qui seront décentralisées des DSDEN et des rectorats. On pourrait imaginer des micro-rectorats et des micro-DSDEN. Les CIO devront participer à la réorganisation de l'EN.

Si le MEN a annoncé la fermeture des CIO, « c'est pour les soustraire aux prétentions des régions dont certaines ont exprimé leur volonté de reprendre les CIO et leurs personnels ».

Dorénavant, on parlera plutôt en termes de missions et non de structures : il y a intérêt à reconsidérer le maillage des CIO au travers des missions afin de rapprocher les services des EPLE.

Dans les métropoles, il est souhaitable de garder un CIO.

6- **Intervention des IGEN Jean-Pierre Bellier et Roger Vrand** (ex-sous-directeur du socle commun, de la personnalisation des parcours scolaires et de l'orientation à la DGESCO) **devant les néo-DCIO à l'ESEN le 2 juillet 2018**. **JP Bellier** affirme que des informations ont été données de manière maladroite et totalement personnelle par une conseillère du ministre qui s'est autorisée



à annoncer la fermeture des CIO et l'affectation des Psy-EN en EPLE. Il n'a jamais été question de fermer tous les CIO. Les propos du ministre prouvent qu'il sait parfaitement à quoi sont utiles les CIO et il demande à son administration de réfléchir à un autre positionnement des CIO au plus proche des EPLE et à la DGRH de réfléchir à l'affectation des Psy-EN en EPLE, à l'exemple des RASED. **R. Vrand**, quant à lui, parle du projet de loi LCAP qui dans son article 10 réforme les compétences en matière d'information des élèves et des étudiants mais pas l'orientation. Son

examen est en cours au sénat et le 11/07 a lieu la séance publique pour l'examen des amendements des sénateurs. En parallèle, la réforme du lycée et du baccalauréat prévoit un temps dédié à l'orientation de 54 heures dès la rentrée 2018 en 1ère et en terminale et dès la rentrée 2019 pour les 2ndes. La problématique de l'orientation est au cœur de l'action du MEN. Il ne faut pas se laisser induire en erreur : l'article 10 dit qu'il y a un transfert de compétences mais ce qui est signifié c'est que la question de l'orientation est une question centrale. Le contexte est celui d'une transformation de l'orientation au sein du système éducatif pour renforcer l'accompagnement des élèves pour le choix de leur orientation. Il s'agit de placer l'orientation au cœur de l'action pédagogique et éducative en s'appuyant sur les compétences des régions en matière d'information des élèves. On sépare l'information et l'orientation. L'orientation au cœur de l'action pédagogique et éducative, ce n'est pas nouveau dans le discours mais on a connu une étape depuis quelques mois avec le renforcement de l'accompagnement des élèves pour Parcoursup. Avec les 54 heures, on va avoir du temps pour le Parcours Avenir. Le MEN a défini une politique et pris des mesures structurelles qui vont donner à l'orientation toute sa dimension dans le parcours des élèves. **La démarche qui consiste à mettre l'action des régions au plus près et au service des EPLE concerne directement les DCIO et les CIO.** Cela demandera en préalable de rédiger un texte réglementaire sur le fonctionnement des EPLE pour l'organisation des actions proposées par les régions. L'action des régions en matière d'information devra s'articuler en synergie avec la politique nationale. Pour les CIO, il est impossible de donner un schéma précis de ce qui va se faire mais, contrairement aux bruits qui ont couru et qui ont fait le buzz, **il n'y aura pas de suppression des CIO : L'existence des CIO, au moins un par département, est garantie par un texte réglementaire.** L'ensemble des missions décrites dans la circulaire d'avril 2017 et le rôle des DCIO sont reconnus par l'ensemble de la DGESCO et toute l'institution. Personne n'a l'intention de faire abstraction des compétences des DCIO dont on attend beaucoup dans cette nouvelle organisation de l'orientation. Dans les SAIO, on ne manquera pas de sujets à mettre en œuvre.

7- **Séance publique au Sénat le 11 juillet 2018 : le ministre Blanquer** est interpellé par plusieurs sénateurs inquiets du sort des CIO ; morceaux choisis : « Je réponds bien volontiers aux



craintes qui ont été exprimées, craintes qu'il ne me semble pas nécessaire de nourrir, alors même que je n'ai à aucun moment affirmé que la fonction d'orientation devait diminuer. Le rapporteur l'a rappelé : je n'ai cessé de dire que nous avons de grands progrès à accomplir. Ce n'est faire offense à personne que de le dire, me semble-t-il : il y a aujourd'hui d'immenses frustrations en matière d'orientation, que ce soit de la part des personnels d'orientation, des élèves ou des familles. Il serait très

hypocrite de faire comme si nous ne le savions pas....Les principaux responsables de l'orientation, ce sont l'ensemble des adultes qui travaillent autour des élèves. L'orientation n'est jamais un moment magique, où, à un instant t, une personne trouve la solution pour l'élève : il s'agit d'un continuum qui suppose des conseils dispensés non par une personne, mais par plusieurs, à commencer par les professeurs principaux dont le rôle en matière d'orientation est parfaitement reconnu par les textes depuis fort longtemps... Dans ce contexte, les personnels d'orientation ont vocation à voir évoluer leur profession dans un sens favorable à leurs intérêts, qui les mette en pointe des enjeux de l'orientation, mais certainement pas de façon solitaire, ce qui est trop souvent le cas aujourd'hui et les met mal à l'aise... Nous nous sommes demandé dans quelle mesure nous pouvions rapatrier les CIO dans les établissements. Ce n'est pas forcément l'ensemble des CIO qui devraient disparaître de cette façon-là. D'ailleurs, plus que d'une disparition, il s'agit d'un déménagement. D'aucuns répliquent que les CIO reçoivent quelquefois des publics qui ne sont pas des élèves... Ce n'est pas leur rôle ! D'autres institutions existent, souvent sous la responsabilité du ministère du travail ou des collectivités locales, qui sont faites pour cela. Loin de nous dissuader, cet argument vient nous conforter dans notre projet, à savoir que les personnels d'orientation s'occupent des élèves – et c'est bien normal. Reste que rien n'est définitif en la matière. Nous devons être très pragmatiques : lorsqu'un CIO joue un rôle très important

localement, nous sommes capables de le voir ; lorsqu'il se trouve au fond d'une impasse et qu'il reçoit trois personnes par jour, nous devons regarder cette situation en face, sans hypocrisie... Je suis étonné d'entendre que vous avez compris que nous voulions supprimer les CIO, alors que j'ai dit exactement le contraire ! ...Nous souhaitons qu'il y en ait au moins un CIO par département... Le fait de les mettre dans les lycées,... ce qui d'ailleurs existe déjà, ne signifie pas qu'on va les supprimer... Je vous le répète solennellement : nous souhaitons qu'il y ait obligatoirement un CIO par département. Mais si vous n'avez pas envie d'entendre les bonnes nouvelles... »

http://videos.senat.fr/video.765761_5b45f01c2c0e1.seance-publique-du-11-juillet-2018-apres-midi?timecode=13650000

8- **Audience au MEN avec Madame Isabelle BOURHIS (conseillère sociale de M. BLANQUER) et M. Philippe LEBRETON (DGESCO) le 19/09/18.** Loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel » - Article 18 (ex article 10) : La responsabilité des régions concernant



l'information sur les métiers et les formations sera effective dès le 1er janvier 2019. Un cadrage national de référence délimitera le champ d'intervention des régions dans les établissements scolaires. Une mission portée par un IGEN en lien avec les régions, DRONISEP et ONISEP a travaillé sur le transfert des DRONISEP. L'analyse est en cours afin de déterminer quelle sera l'articulation entre ONISEP et Régions. Et en ce qui concerne les CIO - qui ne figurent plus du tout dans la loi - les Psy-EN et les DCIO, le ministère de l'Education

Nationale garantit au moins un CIO par département, conformément à la loi. Il reste ouvert à toute négociation en fonction des besoins territoriaux (solicitation des rectorats et des DASEN pour une prise de décision ?) Le ministère de l'Education Nationale réaffirme les missions des Psy-EN au sein de l'Education Nationale (le directeur de cabinet serait intervenu en réunion interministérielle pour conserver les Psy-EN dans l'éducation nationale !). La volonté d'augmenter le temps de présence en établissement demeure sans qu'une quelconque organisation ou mesure pour atteindre cet objectif ne soit évoquée lors de l'audience... Si les CIO sont implantés dans les établissements scolaires : Qui sera l'autorité ? Comment seront organisés les secteurs car, à l'heure actuelle, il est illusoire de penser qu'il y aura un Psy-EN par établissement ? Quelle lisibilité et visibilité de nos missions pour nos partenaires ? On ne nous donne pas de réponse. Le ministère de l'Education Nationale aurait une piste fondée sur « l'extraordinaire compétence des DCIO... sans flagornerie aucune » : Leur présence au niveau académique et départemental apporterait une plus-value indéniable... Le dialogue resterait ouvert. Tant pour les PsyEN que pour les DCIO, une mission sera diligentée dans un avenir proche pour évaluer les changements à venir (cadrage national de partenariat Etat/Région, lettre de mission pour déterminer qui s'occupe de l'information et comment...). Il semblerait que rien ne soit décidé à l'heure de notre rencontre. L'ANDCIO insiste sur le fait que les CIO portent déjà pleinement la mission d'accompagnement des jeunes dans leur choix d'orientation scolaire et professionnelle. Il serait plus intéressant de renforcer leur positionnement plutôt que de l'affaiblir.

9- **Un courrier du MENJ daté du 16 novembre et signé par le chef du cabinet, Michel Pacohil**, en réponse à une lettre envoyée par l'ANDCIO au président de la République réaffirme que « *L'orientation ne fonctionne pas de façon satisfaisante. Face à ce constat partagé, le*



Gouvernement entend apporter des réponses mieux adaptées aux besoins spécifiques de chaque élève, tout au long de sa scolarité, afin qu'il puisse réussir et s'insérer dans le monde professionnel et dans la société.

Cette nouvelle conception de l'orientation passe par un nouveau partage de compétences entre l'Etat et les régions pour une meilleure éducation à l'orientation dès le collège.

Dans ce contexte, l'objectif est que l'Etat concentre son action dans les établissements scolaires pour renforcer l'accompagnement de proximité des élèves et des équipes pédagogiques,

et ainsi parvenir à un maillage territorial plus fin. C'est pourquoi les professeurs et les psychologues de l'éducation nationale ont vocation à voir leur rôle renforcé en matière d'accompagnement à l'orientation.

En marge de la dynamique d'élaboration de la loi, compte-tenu d'une part du transfert de l'information sur les formations et les métiers aux régions et d'autre part de l'engagement des personnels au plus près des élèves, une évolution du maillage territorial des CIO est envisagée. Tout en respectant l'obligation légale, prévue à l'article L.313-4 du code de l'éducation, de maintenir au moins un centre public d'orientation par département, une réflexion autour de la carte des CIO doit être menée avec les régions. Cette réflexion prendra en compte les besoins des différents publics.

Je souhaite vous assurer que ce travail est réalisé avec le souci constant d'offrir aux élèves un service public d'orientation de qualité. »

Les conclusions sont assez faciles à tirer !

L'ensemble des courriers et réponses seront mis en ligne sur le site de l'ANDCIO.

Mais quels sont réellement les besoins des élèves ?

Que recouvre la notion de « service public d'orientation de qualité » ?

Qui va déterminer les contours du maillage territorial des CIO et sur quels critères ?

La réflexion autour de la carte des CIO qui sera menée avec les régions associera-t-elle les organisations syndicales et professionnelles ?

Conserver un CIO par département reviendra à diviser le nombre de CIO par 4 ou 5 et autant de DCIO perdront leur poste de direction : que leur proposera l'administration ?

Autant de questions parmi beaucoup d'autres qui seront abordées lors de la 14^{ème} journée d'études de l'ANDCIO le vendredi 7 décembre au lycée Janson de Sailly à Paris.

Venez nombreux !

A l'occasion de la tenue de son assemblée générale statutaire annuelle, l'ANDCIO organise, le **vendredi 7 décembre 2018**, à l'attention de ses adhérents, de l'ensemble des directeurs de CIO, des personnels de direction et d'inspection, sa



14^{ème} journée de réflexions-débats

Thème de cette année :

« L'orientation dans tous ses états »

Dans un contexte de grande incertitude, très marqué par les annonces divergentes du ministère sur le devenir des CIO, par la disparition des DRONISEP avec en toile de fond l'arrivée des Régions dans le champ de l'information à donner aux élèves et étudiants instituée par la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », de nombreux rapports, enquêtes ou études ont été publiés sur l'orientation, sur les inégalités qu'elle engendre et renforce, ses dysfonctionnements à tous les niveaux du système éducatif et sur la nécessité de renforcer l'information et l'accompagnement des jeunes.

Le gouvernement martèle comme une antienne que « l'orientation ne fonctionne pas », qu' « il y a un problème avec l'orientation dans notre pays » et que ce « constat est largement partagé ».

Les solutions proposées par le gouvernement pour améliorer l'orientation des jeunes est de développer les formations par apprentissage, de renforcer l'information sur ce mode de formation, de confier aux Régions ce travail auprès des élèves et des étudiants, de confier aux enseignants la quasi exclusivité du conseil et de l'accompagnement aux choix d'orientation, de s'appuyer sur le numérique et ses applications (Mon orientation en ligne, Parcoursup, etc.), de recourir à des intervenants divers et variés pour aider les jeunes (associations, ambassadeurs,...) et au final de dé-professionnaliser le conseil en orientation, spécialité et spécificité des psy-EN et des CIO.

La voie est donc étroite pour nos services !

Une réflexion sur la question de l'orientation et le rôle des CIO associant toutes sortes de points de vue, notamment celui des élèves, des étudiants et des familles, auxquels notre travail est consacré, c'est ce que nous vous proposons pour notre prochaine journée d'études.

Venez nombreux.

Programme de la journée :

- 9 h : **assemblée générale** : rapport d'activités, bilan financier, bilan moral et perspectives ;
- 10 h : début de la journée d'études, **interventions** et échanges :
 - **Jacques VAULOUP**, IEN-IO, animateur du blog *Propos orientés* : « Dans un monde déprimé, désorienté, désaffilié, déboussolé, orientons-nous toutes directions ! »
 - **Albert RITZENTHALER**, co-rapporteur de l'Avis du CESE sur « L'orientation de jeunes »
- 14 h 15 : **table ronde** avec :
 - **François BONNEAU**, président de la région Centre Val de Loire et président délégué de l'ARF
 - **M. MOULAY-DRISS El Alaoui**, Secrétaire général adjoint de la FCPE
 - **Patrick SALAÜN**, secrétaire général adjoint de l'UNAAPE
 - **Philippe DEBRAY**, Secrétaire national du SNPDEN UNSA
 - **Vincent BERNAUD**, élu SGEN, chargé de la politique éducative 1er et 2nd degré, formation professionnelle, enseignement agricole public, CROUS et élu au CSE
 - un représentant de la **FAGE** (Fédération des Associations Générales Etudiantes)
 - **Frédérique WEIXLER**, IGEN
 - **Olivier BRUNEL**, CSAIO Montpellier et président de l'amicale des CSAIO (ACSAIO)
 - **Suzanne BULTHEEL**, IEN-IO de l'Hérault, l'association amicale des IIO (AAIIO)
 - **Sylvie AMICI**, Psy-EN dans l'académie de Créteil et présidente de l'ACOPF
 - et, sous réserve de confirmation : un ou plusieurs représentants du MEN
- jusqu'à 17 h : Echanges avec la salle sur les thèmes évoqués par les intervenants

Vous pouvez nous faire parvenir via le site (bas de la page d'accueil, « nous écrire ») les questions que vous souhaiteriez transmettre aux intervenants de la table ronde.

Le vendredi 7 décembre 2018, au

Lycée Janson-de-Sailly

106 rue de la Pompe

75116 PARIS

Tél : 01 55 73 28 00

Métro : rue de la Pompe (Ligne 9) ou

Victor Hugo (Ligne 2) - Bus : 52



BULLETIN DE PARTICIPATION à la journée de Réflexions-débats du 7/12/2018

A retourner, complété, le plus tôt possible, à :

**ANDCIO, Henri VERNERET - CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 SAINT ETIENNE**

M. Mme Melle ⁽¹⁾ NOM : _____ Prénom : _____

Lieu d'exercice : CIO ETAT / CIO COLLECTIVITE - DRONISEP - SAIO ⁽¹⁾

AUTRE (précisez) :

Code postal, VILLE :

Adresse :

Tél. :

Courriel :

Participera à la journée de réflexions-débats organisée par l'AND-CIO le 7 décembre 2018

- Je règle ma cotisation 2018/2019 et je joins un chèque de 50 euros à l'ordre de l'ANDCIO (si vous êtes nouvel adhérent, ou si votre situation a changé, joignez un bulletin d'adhésion) **NB La cotisation inclut la participation à la journée**
- Je règle ma participation à la journée et je joins un chèque de 25 euros à l'ordre de l'ANDCIO
- Je réglerai ma participation le 7 décembre (un règlement immédiat, si possible avant le 30 novembre, vous évitera l'attente à l'entrée de la salle)

Signature

(1) Rayer les mentions inutiles

✂

POUVOIR

Je soussigné(e) : (Nom, prénom, affectation)

donne pouvoir à : (Nom, prénom, affectation)

pour me représenter à l'Assemblée Générale ordinaire de l'ANDCIO du 7 décembre 2018

Le _____ 2018,

Signature

N.B.: Le mandataire et le mandant doivent être à jour de leur cotisation 2017-2018 ou 2018-2019



Association Nationale des Directeurs de Centre d'Information et d'Orientation

Pensez à visiter notre site Internet :

<http://www.andcio.org>

BULLETIN D'ADHESION ET DE SOUTIEN 2018 – 2019

(pour tous les collègues qui dirigent un CIO ou anciens DCIO, et toute personne pour le soutien)

Important ! Nous avons réduit le nombre de rubriques, mais nous vous prions de bien vouloir les renseigner toutes, même en cas de ré-adhésion.

Vous pouvez également remplir ce bulletin en ligne et régler par virement en suivant ce lien :

<http://www.andcio.org/bulletin-d-adhesion-2015-2016bis115>

ACADEMIE :

NOM : M. Mme ⁽¹⁾

Prénom :

Lieu(x) d'exercice, département, VILLE(S) *(si vous dirigez plusieurs CIO ou sites, indiquez-les tous) :*

Code postal et commune de résidence *(pour les retraités, autres membres et donateurs) :*

⁽¹⁾ *Rayer la mention inutile*

Mél personnel *(privé, ou professionnel en p.n@ac-***.fr, il est indispensable pour l'envoi de votre carte, du Courrier des adhérents et de votre mot de passe pour accéder à l'espace adhérents de notre site, ou de recevoir des informations si vous n'êtes pas adhérent) :*

je préfère faire un don sans adhérer ; montant du don : _____

Fait à _____, le _____

Signature,

Le montant de l'adhésion pour l'année scolaire 2018-2019 est de **50 € pour les DCIO en activité** et de **25 € pour les retraités et autres membres**. Le montant du soutien est libre.

Les DCIO en activité peuvent régler leur cotisation en deux fois.

Dans ce cas il convient d'établir **deux chèques de 25 €** à l'ordre de l'A.N.D.C.I.O., **datés du jour d'émission**, en précisant au verso du deuxième chèque la date à laquelle il pourra être présenté à l'encaissement.

Bulletin d'adhésion et de soutien à envoyer sans attendre, directement au trésorier (adresse ci-dessous), ou au correspondant académique (possibilité d'envoi groupé), accompagné de votre cotisation.

Votre carte d'adhérent vous parviendra par courrier électronique *(écrivez lisiblement votre adresse dans la rubrique ci-dessus)*.

N.B. La période d'adhésion s'étend du 01.10.2018 au 30.09.2019.

Trésorier : Henri VERNERET – CIO de Saint-Etienne le Soleil
22 rue Louis Soulié - 42000 ST ETIENNE - Courriel : henri.verneret@ac-lyon.fr
